



Municipalité Saint-Joseph-des-Érables

AVIS D'ASSEMBLÉE DE CONSULTATION PUBLIQUE SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT 288-26 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 217-17 VISANT À AUTORISER L'UTILISATION DE CONTENEURS MARITIMES À TTIRE DE BÂTIMENT COMPLÉMENTAIRE

AVIS PUBLIC est par la présente donné :

QUE lors d'une séance tenue le 3 février 2026, le conseil municipal de la municipalité de Saint-Joseph-des-Érables a adopté le projet de règlement no 288-26 amendant le règlement de zonage no 217-17 visant à autoriser l'utilisation de conteneurs maritimes à titre de bâtiment complémentaire ;

QU'une assemblée de consultation publique sur le projet de règlement mentionné ci-haut se déroulera le 10 mars 2026 à 18h30 dans la salle du conseil municipal au bureau municipal situé au 238 route des Fermes et permettra aux personnes intéressées de soumettre leurs commentaires sur les modifications proposées ;

- **Règlement no 288-26** amendant le règlement de zonage no 217-17 visant à autoriser l'utilisation de conteneurs maritimes à titre de bâtiment complémentaire ;

QUE lors de cette assemblée publique, le conseil municipal expliquera le contenu de ce projet de règlements ainsi que les conséquences de leur adoption et entendra les personnes et organismes qui désireront s'exprimer. Le projet ci-haut mentionné est disponible pour consultation au bureau de la municipalité sur les heures normales d'ouverture.

Donné à Saint-Joseph-des-Érables ce quatrième jour du mois de février 2026.


Marie-Josée Mathieu
Directrice générale et greffière-trésorière